

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MESANGER

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/161 en date du 3 septembre 2013, une enquête publique est ouverte à la mairie de MESANGER, pendant une période de 32 jours du 27 septembre 2013 au 28 octobre 2013 inclus, portant sur la demande présentée par la SCEA DU HARDOUIN en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage porcin, en portant l'effectif à 850 animaux-équivalents porcs, situé à MESANGER - "La Transonnière".

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2102-1 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Françoise BELIN, urbanisme et gestion de patrimoine attaché principale retraitée de la ville de Nantes, en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de MESANGER, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- | | |
|------------------------------|------------------|
| - vendredi 27 septembre 2013 | de 9H00 à 12H00 |
| - mardi 08 octobre 2013 | de 14H00 à 17H00 |
| - samedi 19 octobre 2013 | de 9H00 à 12H00 |
| - mercredi 23 octobre 2013 | de 14H00 à 17H00 |
| - lundi 28 octobre 2013 | de 14H00 à 17H00 |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de MESANGER aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de MESANGER.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de MESANGER pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SCEA DU HARDOUIN.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.